

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19/04/2016

### **I - Ouverture de la séance**

En ce jour du 19/04/2016, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LE ROHELLEC Patricia. La séance commence à 17 h 05.

Sont absents et excusés :

Mme COMBE-DESCHAUMES Chrystelle (Principale-adjointe), M. SIROT Jean-Paul (Adjoint d'éducation) remplacé par Mme LANGLOIS Solange (Adjointe d'éducation).

Sont absents et non excusés :

Mme HNAGEJE Alice (Adjointe technique).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 31 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

Mme Ludivine MICHENEAU, représentante des personnels ATOSS

Madame la Présidente ouvre la séance. Elle indique que c'est le premier CA à se réunir après l'adoption du nouveau statut des EPENC et remercie tous les membres présents de leur implication dans le fonctionnement de l'établissement.

### **II - L'ordre du jour**

#### **Point N° 1 - Constatation de la composition du Conseil d'Administration.**

##### **Pour information :**

Madame la Présidente précise que la composition du CA est différente cette année suite à l'adoption du nouveau statut, portant le nombre maximal de membres à 33. Elle donne ensuite la parole à l'adjoint-gestionnaire pour donner lecture de cette liste en demandant aux membres de bien vouloir se faire connaître au fur et à mesure.

Ainsi donc, conformément à l'article 9 de la délibération N° 77 du 28 septembre 2015 portant statut des EPENC ;

Conformément à la délibération N.10-2016.APS du 01 avril 2016 portant désignation des représentants de la Province Sud dans les organismes extérieurs ;

Conformément au courriel en date du 22 février 2016 de la Mairie de Nouméa désignant ses représentants au CA ;

Conformément à la décision du 01 mars 2016 de Mme la Principale désignant les deux personnalités qualifiées ;

Conformément au courriel en date du 29 mars 2016 désignant le représentant du conseil coutumier ;

Conformément aux résultats des élections des représentants des personnels du 24 mars 2016 ;

Conformément aux résultats des élections des représentants des élèves et parents d'élèves du 31 mars 2016 ;

Il est constaté la composition du CA pour l'année 2016 comportant 33 personnes titulaires et 21 personnes suppléantes selon la liste jointe.

**Point N° 2 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration.**

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

**Point N° 3 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil.**

Le projet d'ordre du jour en 18 points est adopté à l'unanimité. Il devient donc l'ordre du jour.

**Point N° 4 - Installation des différents conseils et commissions.**

**Pour information :**

Monsieur l'Adjoint-Gestionnaire donne lecture de la composition des différents conseils et commissions après que Madame la Présidente a expliqué l'importance et les compétences de chacun d'eux.

Ainsi donc:

Conformément aux articles 23 et 24 de la délibération n° 77 du 28.09.2015, des différentes désignations et des décisions des différentes catégories d'élus,

- Il est constaté la mise en place de la Commission Permanente suivant la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Conformément à l'article 46 de la délibération n° 77 du 28.09.2015, de la désignation par le CA, sur proposition de la Principale, de Mme Anouk Pantanella, CPE, et des décisions des différentes catégories d'élus,

- Il est constaté la mise en place du Conseil de Discipline et d'Education selon la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Conformément à l'article 49 de la délibération n° 77 du 28.09.2015 et après désignation de ses membres par le CE suivant un avis favorable du CA,

- Il est constaté la mise en place de la Commission Educative selon la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Conformément à l'article 33 de la délibération n° 77 du 28.09.2015 et après désignation de ses membres par le CE suivant un avis favorable du CA,

- Il est constaté la mise en place du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) selon la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

Conformément à la réglementation sur le Fonds social collégien et après désignation de ses membres par le CE,

- Il est constaté la mise en place de la Commission du Fonds Social selon la composition indiquée sur le tableau joint en

annexe.

Conformément à l'article 29 de la délibération n° 77 du 28.09.2015, après consultation des équipes pédagogiques, désignation des membres par le CE et information au CA,

- Il est constaté la mise en place du Conseil Pédagogique selon la composition indiquée sur le tableau joint en annexe.

### **Point N° 5 - Approbation du règlement intérieur du CA.**

#### **Enoncé de la délibération :**

Approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration.

#### **Remarques et commentaires :**

Monsieur l'adjoint-gestionnaire donne les grandes lignes de ce règlement intérieur qui n'amène aucun commentaire de la part des membres du CA.

#### **Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>31</b>	Nombre de votes POUR :	<b>31</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 464/2016.

### **Point N° 6 - Rapport annuel de fonctionnement.**

#### **Pour information :**

Madame la Principale donne les grandes lignes de ce rapport qui retrace le fonctionnement du collège durant l'année 2015.

Elle insiste notamment sur les indicateurs H/E et E/D qui démontrent l'attractivité et la performance du collège et sur l'orientation des élèves qui ne se fait pas majoritairement dans le lycée de secteur.

Ce rapport n'amène aucun commentaire de la part des membres.

### **Point N° 7 - Compte-rendu moral et financier des Associations présentes au collège: FSE, Association sportive et coopérative.**

#### **Pour information :**

Madame la Directrice de la Segpa explique les buts de la coopérative OCCE de la Segpa qui permetts notamment de réunir des fonds par des actions collectives des élèves (organisations de soirées) pour financer différentes sorties.

Le bilan financier montre un solde positif de 284 155 xpf au 31/12/15.

Les représentants du FSE et de l'Association sportive n'étant pas présents, il leur sera demandé de fournir le bilan de leur association.

**Point N° 8 - Histoire des Arts: validation des épreuves du DNB.**

**Enoncé de la délibération :**

Validation des oeuvres proposées aux élèves pour l'épreuve de l'histoire des arts au DNB.

**Remarques et commentaires :**

Madame la Principale présente le tableau des oeuvres proposées aux élèves et le calendrier du déroulement des épreuves. Cette année, un oral blanc sera organisé afin d'entraîner les élèves à l'épreuve d'examen.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>31</b>	Nombre de votes POUR :	<b>31</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 465/2016.

**Point N° 9 - Modalités de participation des parents d'élèves à la vie scolaire**

**Enoncé de la délibération :**

Approbation des modalités de participation des parents d'élèves à la vie scolaire.

**Remarques et commentaires :**

Conformément à l'alinéa 12 art 21 du statut des EPENC, Madame la Principale présente les modalités de participation des parents d'élèves à la vie scolaire.

Une discussion s'ensuit sur la manière de pouvoir dialoguer avec les familles (environ 15%) qui n'ont pas accès au numérique. Après divers échanges entre les parents, les professeurs, le CPE, la principale conclut qu'il est nécessaire d'essayer de connaître les raisons de cette situation et d'apporter des solutions, notamment par la formation des parents à Pronote.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>31</b>	Nombre de votes POUR :	<b>31</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 466/2016.

**Point N° 10 - Délégation d'attribution à la Commission permanente et au Chef d'établissement.**

**Enoncé de la délibération :**

Délégation de compétences du CA à la Commission permanente et au Chef d'établissement.

**Remarques et commentaires :**

Monsieur l'Adjoint-gestionnaire indique que l'article 22 (avant dernier et dernier alinéa) prévoit cette possibilité de délégation afin d'alléger les séances du CA et de permettre une administration plus rapide.

Ce point n'amène aucun commentaire de la part des membres du CA.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>31</b>	Nombre de votes POUR :	<b>31</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 467/2016.

**Point N° 11 - Contrats et conventions.**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration du Collège de Magenta, réuni ce jour en séance ordinaire, autorise Madame la Principale à signer les contrats et conventions suivantes :

- Convention de prêt de matériel (Handiscol) avec le LPCH ;
- Convention d'enlèvement des eaux grasses avec Monsieur Hervouet Jean-Jacques.
- Contrat de maintenance de deux copieurs (salle des professeurs et administration) avec la société Buroservices.
- Contrat d'accès numéris supplémentaire avec l'OPT ;

**Remarques et commentaires :**

Monsieur l'Adjoint-Gestionnaire présente les différents contrats et conventions soumis au CA.

Ce point n'amène aucun commentaire.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>31</b>	Nombre de votes POUR :	<b>31</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 468/2016.

Un représentant des personnels enseignants quitte la séance portant le nombre de membres présents à 30.

**Point N° 12 - Décision budgétaire modificative n°5 2015 pour information.**

**Pour information :**

Monsieur l'adjoint-gestionnaire explique aux nouveaux membres le déroulement de l'exécution financière à partir du budget et de ses modifications soumises ou non vote.

Il présente et explique cette dbm n° 5 2015 pour information.

**Point N° 13 - Adoption du compte financier 2015.**

**Enoncé de la délibération :**

Adoption du cofi 2015

**Remarques et commentaires :**

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente le compte-rendu de gestion 2015 en détaillant les différentes catégories de dépenses et de recettes et en rapprochant les chiffres de paramètres plus concrets (nb de boursier, volume des consommations, etc.). Il insiste sur le travail important des personnels pour le recouvrement et la bonne utilisation des

deniers publics.

Madame l'ordonnatrice conclut en soulignant la bonne gestion de l'établissement et en félicitant les personnels de gestion de leur travail.

Ensuite, l'agent comptable présente l'analyse financière de cet exercice en expliquant et détaillant les éléments tels que le fonds de roulement, les réserves disponibles, le patrimoine. Il insiste notamment sur le fait que l'importance du fonds de roulement ne se justifie en soi que par son utilisation.

Il félicite à son tour les personnels de gestion.

Madame la Principale et lui-même se félicitent des très bons rapports entretenus avec la Province Sud.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>30</b>	Nombre de votes POUR :	<b>30</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 469/2016.

**Point N° 14 - Affectation des résultats 2015.**

**Enoncé de la délibération :**

Affectation des résultats 2015.

**Remarques et commentaires :**

Monsieur l'adjoint gestionnaire indique que la réglementation permet de distinguer les résultats par services (service général et srh) ou de n'en faire qu'un. C'est la première solution qui a été adoptée.

Il donne ensuite la répartition proposée pour 2015. Aucun autre commentaire n'est apporté par les membres du CA.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>30</b>	Nombre de votes POUR :	<b>30</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 470/2016.

**Point N° 15 - Répartition des crédits globalisés 2016.**

**Enoncé de la délibération :**

Répartition des crédits globalisés suivant le tableau joint.

**Remarques et commentaires :**

Monsieur l'adjoint-gestionnaire explique la provenance et le but de ces crédits et présente la tableau de répartition 2016. Ceci n'amène aucun commentaire.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>30</b>	Nombre de votes POUR :	<b>30</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 471/2016.

**Point N° 16 - Décision budgétaire modificative 1 2016 pour information.**

**Pour information :**

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente et explicite la DBM n° 1 pour information 2016.

**Point N° 17 - Décision budgétaire modificative n°2 2016 pour vote.**

**Enoncé de la délibération :**

Délibération budgétaire modificative n° 2.

**Remarques et commentaires :**

Monsieur l'adjoint-gestionnaire présente et explicite cette DBM qui comprend des ressources nouvelles et un prélèvement sur les fonds disponibles. Il insiste sur la nécessité d'avoir un bon fond de roulement afin justement de pouvoir proposer cette décision qui va permettre d'investir et d'intervenir davantage sur le fonctionnement matériel du collège.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>30</b>	Nombre de votes POUR :	<b>30</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée. Elle est consignée au registre des délibérations sous le numéro 472/2016.

**Point N° 18 - Questions diverses: seules les questions, relevant de la compétence du CA et déposées au bureau de l'Administration générale avant le lundi 18 avril à 11h pour étude préalable, seront présentées et discutées.**

**Pour information :**

Aucune question diverse n'a été déposée.

Mme la représentante de la Province Sud présente le projet de formation au développement durable auquel ont participé deux élèves du collège.

Mme Cany, personnalité qualifiée, présente le diagnostic territorial que la mairie de Nouméa met en place afin d'en tirer des actions pour favoriser la cohésion des quartiers.

**III - Conclusion**

Madame la Principale remercie tous les participants à ce premier CA pour leur collaboration et les invite à une collation.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19 h 00.

**Le(s) responsable(s) de la prise de notes**

**La Présidente**

**Mme Ludivine MICHENEAU, représentante des  
personnels ATOSS**

**Mme LE ROHELLEC Patricia**